

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, à compter de 13 h 20, le 20 octobre 2016.

Sont présents formant quorum :

- M. le maire Régis Labeaume, Québec, président
- M. le maire Gilles Lehouillier, Lévis, vice-président du conseil
- Mme la préfet Louise Brunet, MRC de La Jacques-Cartier
- Mme la préfet Parise Cormier, MRC de La Côte-de-Beaupré
- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
- Mme la conseillère Ann Jeffrey, Lévis
- M. le maire Sylvain Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures
- Mme la conseillère Julie Lemieux, Québec
- Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec
- M. le conseiller Rémy Normand, Québec
- M. le conseiller Michel Patry, Lévis
- M. le conseiller Laurent Proulx, Québec
- Mme la conseillère Dominique Tanguay, Québec
- M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Île-d'Orléans
- M. le conseiller Steeve Verret, Québec

Sont absents :

- Mme la conseillère Natacha Jean, Québec
- M. le conseiller Robert Maranda, Lévis

Sont également présents :

- M. Pascal Landry, secrétaire corporatif par intérim
- M. Robert Masson, directeur général et trésorier par intérim

Période de recueillement et ouverture de la séance

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2016-80

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par M. Rémy Normand, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

- Ajouter le point 4AT) 3 - Désignation des fonctionnaires responsables de l'administration du règlement de contrôle intérimaire numéro 2016-74 et ses amendements

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2016

Résolution n° C-2016-81

Sur proposition de M. Rémy Normand, appuyée par Mme Louise Brunet, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 septembre 2016.

Adoptée

Règlement d'emprunt – Trame verte et bleue métropolitaine

Résolution n° C-2016-82

Sur proposition de Mme Michelle Morin-Doyle, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

QUE la Communauté métropolitaine de Québec accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 27 octobre 2016 au montant de 1 250 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2013-63. Ce billet est émis au prix de 100,00 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

111 800 \$	1,99 %	27 octobre 2017
114 600 \$	1,99 %	27 octobre 2018
117 400 \$	1,99 %	27 octobre 2019
120 200 \$	1,99 %	27 octobre 2020
786 000 \$	1,99 %	27 octobre 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

Référence : Rapport décisionnel du 20 octobre 2016
Responsable : Trésorerie

Adoptée

Règlement d'emprunt – Trame verte et bleue métropolitaine

Résolution n° C-2016-83

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Communauté métropolitaine de Québec souhaite emprunter par billets un montant total de 1 250 000 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE
2013-63	1 250 000 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Gilles Lehouillier, appuyée par Mme Ann Jeffrey, il est unanimement résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billets au montant de 1 250 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2013-63 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le président de la Communauté métropolitaine de Québec ou le vice-président en l'absence du président et par le trésorier;

QUE les billets soient datés du 27 octobre 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement ;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	111 800 \$
2018	114 600 \$
2019	117 400 \$
2020	120 200 \$
2021	123 200 \$ (à payer en 2021)
2021	662 800 \$ (à renouveler)

PROCÈS-VERBAL

-4-

QUE pour réaliser cet emprunt la Communauté métropolitaine de Québec émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 27 octobre 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 2013-63, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Référence : Rapport décisionnel du 20 octobre 2016

Responsable : Trésorerie

Adoptée

Demande d'avis de la CPTAQ relatif à la demande d'exclusion du lot 3 685 903 du cadastre du Québec – Arrondissement de Beauport - Dossier CPTAQ 413524

Résolution n° C-2016-84

Sur proposition de Mme Julie Lemieux, appuyée par M. Laurent Proulx, il est unanimement résolu :

- D'émettre un avis favorable auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) à l'égard de l'exclusion du lot 3 685 903 localisé dans l'arrondissement de Beauport de la Ville de Québec, dossier 413524 de la CPTAQ;
- D'informer la CPTAQ que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) ne procédera pas à des représentations au cours de la période de 30 jours prévue après l'émission d'une « orientation préliminaire » en lien avec cette demande d'exclusion;
- De transmettre à la CPTAQ et à la Ville de Québec copie du présent rapport décisionnel et de ses annexes afin d'étayer l'avis de la CMQ à l'égard de cette demande d'exclusion.

Référence : Rapport décisionnel du 20 octobre 2016

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Identification et caractérisation des corridors écologiques sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec et de la Table de concertation régionale sur le Saint-Laurent – Octroi de contrat

Résolution n° C-2016-85

Sur proposition de M. Steeve Verret, appuyée par Mme Parise Cormier, il est unanimement résolu :

- D'accorder à CIMA+ le contrat relatif à la réalisation d'une étude portant sur l'identification et la caractérisation des corridors écologiques sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec et de la Table de concertation régionale pour une gestion intégrée du Saint-Laurent - zone de Québec (TCRQ), pour un montant de 54 548,74 \$,

taxes incluses, le tout en conformité avec le document de soumission et la recommandation du comité de sélection. La coordonnatrice à l'aménagement du territoire sera responsable de ce contrat.

Référence : Rapport décisionnel du 20 octobre 2016

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Désignation des fonctionnaires responsables de l'administration du règlement de contrôle intérimaire numéro 2016-74 et ses amendements

Résolution n° C-2016-86

CONSIDÉRANT QUE le règlement de contrôle intérimaire n° 2016-74 de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) visant à imposer des restrictions supplémentaires aux interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau de la Ville de Québec installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency est applicable à compter du 20 octobre 2016 ainsi que ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la CMQ, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), peut désigner des fonctionnaires de chaque municipalité concernée pour l'administration du RCI 2016-74 et ses amendements;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Steeve Verret, appuyée par Mme Ann Jeffrey, il est unanimement résolu de désigner comme fonctionnaires responsables de l'administration du règlement de contrôle intérimaire n° 2016-74 de la CMQ visant à imposer des restrictions supplémentaires aux interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau de la Ville de Québec installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency, ainsi que ses amendements, les personnes suivantes :

- Monsieur Thibert Lescot pour la municipalité de L'Ange-Gardien
- Monsieur Peter Bergeron pour la ville de Château-Richer
- Les inspecteurs en urbanisme et en environnement pour la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury
- Monsieur Michaël Boutin pour la ville de Sainte-Brigitte-de-Laval
- Monsieur François-Michel Hardy pour la municipalité de Saint-Gabriel de Valcartier
- Messieurs Pierre-Alexandre Côté et Simon Laflamme et madame Audrey Marchand pour la municipalité de Boischatel
- Les inspecteurs en urbanisme et en environnement pour la municipalité de Lac-Beauport
- Les techniciens du bâtiment et de la salubrité pour la ville de Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 20 octobre 2016

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Protocole d'entente avec la MRC de Portneuf pour le Projet de développement de l'utilisation de la biomasse forestière dans la région de la Capitale-Nationale et à Lévis

Résolution n° C-2016-87

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par Mme Louise Brunet, il est unanimement résolu :

- D'autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à signer un protocole d'entente à intervenir entre la MRC de Portneuf et la CMQ pour le « Projet de développement de l'utilisation de la biomasse forestière dans la région de la Capitale-Nationale et à Lévis », incluant une contribution maximale de 48 800 \$ à recevoir dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) de la Capitale-Nationale, et à transmettre ladite entente à la MRC de Portneuf.

Référence : Rapport décisionnel du 20 octobre 2016

Responsable : Environnement

Adoptée

Bordereau d'information

Les éléments suivants sont déposés au bordereau d'information :

- A) Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la CMQ du 24 août 2016
- B) Contrat octroyé par le comité exécutif : Contrat pour l'élaboration de deux plans de mise en œuvre du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec (Rive-Nord) 2016-2021 (PMGMR) – Résolution E-2016-81
- C) 2016-09-29 – Lettre du MDDELCC – Avis de conformité du PGMR de la Ville de Lévis
- D) 2016-10-03 – Lettre du MDDELCC – Consultation publique Stratégie québécoise de l'eau
- E) 2016-10-05 – Note – CPTAQ 413250
- F) 2016-10-06 – Lettre du MAMOT – Réponse règlement 2016-78
- G) Publications de la CMQ :
 - 2016-09-16 – Bulletin de liaison
 - 2016-09-30 – Tendances
 - 2016-10-13 – Communiqué de presse
- H) Bilan hydrologique des rivières Saint-Charles et Montmorency dans un contexte de changements climatiques – Fiche synthèse
- I) Bilan hydrologique des rivières Saint-Charles et Montmorency dans un contexte de changements climatiques – Rapport final – Octobre 2016

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Une période est réservée aux questions du public.

Clôture de la séance

Résolution n° C-2016-88

Sur proposition de M. Rémy Normand, appuyée par Mme Michelle Morin-Doyle, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 13 h 39.

Adoptée

Les résolutions C-2016-80 à C-2016-88 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) RÉGIS LABEAUME
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) PASCAL LANDRY
SECRÉTAIRE CORPORATIF PAR INTÉRIM